



**HAL**  
open science

## Complément ou adjoint ? La catégorisation du constituant de lieu dans les énoncés capacitifs

Caroline Marty

► **To cite this version:**

Caroline Marty. Complément ou adjoint ? La catégorisation du constituant de lieu dans les énoncés capacitifs. Travaux linguistiques du CerLiCO, 2021. hal-03474942

**HAL Id: hal-03474942**

**<https://hal.science/hal-03474942>**

Submitted on 3 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Complément ou adjectif ? La catégorisation du constituant de lieu dans les énoncés capacitifs<sup>1</sup>

Caroline Marty  
Sorbonne Université – CELISO (UR 7332)

## Résumé

Nous étudions le constituant de lieu dans le schéma présent dans l'occurrence suivante : *The tent sleeps four*. Cette structure est dite « capacitive » car elle permet à l'énonciateur d'attribuer au référent du sujet une capacité d'accueil quantifiée. Nous considérons le capacitif comme la réélaboration d'un énoncé plus prototypique comme *Four people can sleep in the tent*. Nous tâchons de catégoriser le constituant locatif dans la glose initiale (*in the tent*) et dans le schéma capacitif (*the tent*) du point de vue de la dichotomie syntaxique complément–adjectif d'une part et argument–circonstant (sémantique) d'autre part. Nous montrons qu'il s'agit d'un cas intermédiaire ; ce dépendant permet de mettre en lumière la porosité de la frontière entre complément et adjectif.

## Abstract

This paper focuses on the locative phrase in the following pattern: *The tent sleeps four*. This structure is called capacitive, as it is used by a speaker to express the quantified capacity of the referent of the subject. The capacitive pattern is perceived as deriving from a more prototypical structure such as *For people can sleep in the tent*. The classification of the locative phrase as a complement or as an adjunct is questioned, in both the capacitive pattern (*the tent*) and the initial sentence (*in the tent*). These labels are analyzed from a syntactic and a semantic perspective. It is shown that the locative phrase takes an intermediate position between the grammatical categories of complement and adjunct.

## Introduction

En anglais, les locuteurs peuvent exprimer la capacité d'accueil d'un lieu donné en ayant recours à la structure suivante :

(1) Officially, it's a four-bedroom home, but **the place easily sleeps 16**.

Officiellement, c'est une maison avec quatre chambres, mais elle accueille seize personnes facilement.

(2) **The oval table** is big enough **to seat ten adults** comfortably.

La table ovale est suffisamment grande pour que dix adultes puissent s'y asseoir confortablement.

(3) **Custom teak cockpit table** dines **four people**.

Quatre personnes peuvent dîner autour de la table en tek du cockpit, faite sur mesure.

(4) I led her down the hall to my bedroom, which was completely taken up by a built-in bunk-bed complex; **it slept four** but, I realized, **lived only one** comfortably.

Nous empruntâmes le couloir jusqu'à ma chambre, où un lit superposé intégré à la pièce prenait toute la place ; quatre personnes pouvaient y dormir, mais je me rendis compte que seule une personne pouvait y vivre/habiter confortablement.

Ces énoncés sont dits « capacitifs » car ils ont pour fonction d'attribuer une capacité d'accueil positive au référent du sujet, qui est un lieu. En (1), la superficie totale de l'endroit per-

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Catherine Moreau, Pierre-Yves Modicom et Jean Albrespit pour l'organisation du colloque Complément, complétude, complémentation : du lacunaire au complet. Je remercie également Jean Albrespit pour la relecture de cet article, ainsi que Daniel Roulland.

met à seize personnes d'y dormir. En (2) et en (3), l'énonciateur décrit la table en disant que sa taille est telle qu'un certain nombre de personnes peuvent y prendre place. Plus spécifiquement, en (3), ils peuvent y dîner. Enfin, l'occurrence (4) constitue un exemple d'emploi par analogie du schéma. Le verbe *sleep*, dont l'emploi capacitif est attesté, est d'abord utilisé dans la phrase, puis le verbe *live* est employé dans le cadre d'un parallélisme avec *sleep*. Seule la présence de *sleep* dans le contexte à gauche permet à l'énonciateur d'utiliser *live* dans un tel schéma. Cet exemple montre que des emplois nouveaux peuvent émerger par analogie.

La modalité dénotée est de type possible/permisif : le référent du sujet permet (ou rend possible) la réalisation du procès dénoté par le verbe grâce à ses propriétés physiques (taille, superficie, équipement...). La modalité est donc codée par la structure dans son ensemble et non par un marqueur spécifique.

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier plus précisément le sujet du verbe dans le schéma capacitif. Pour ce faire, les énoncés capacitifs seront comparés à des gloses plus prototypiques du point de vue de l'alignement traditionnel entre fonction syntaxique et rôle sémantique. Selon Comrie (1989 : 118), la fonction syntaxique de sujet est généralement associée à un rôle sémantique d'agent. Si nous reprenons les exemples (1) à (3), les gloses approchant le plus la signification des énoncés capacitifs avec un alignement canonique sont les suivantes :

(5) Officially, it's a four-bedroom home, but **16 people can sleep in the place easily**.  
Officiellement, c'est une maison avec quatre chambres, mais elle accueille seize personnes facilement.

(6) The oval table is so big that **10 adults can sit around it comfortably**.  
La table ovale est si grande que dix adultes peuvent s'y asseoir confortablement.

(7) **Four people can dine at/around the custom teak cockpit table**.  
Quatre personnes peuvent dîner autour de la table en tek du cockpit, faite sur mesure.

Ces gloses font appel à un schéma intransitif canonique avec un sujet agentif. L'alignement prototypique entre la fonction syntaxique de sujet et le rôle sémantique d'agent est donc respecté, ce qui n'est pas le cas dans les énoncés capacitifs. Par ailleurs, le sujet locatif du capacitif est un syntagme prépositionnel circonstanciel de lieu dans la glose prototypique (*in the place, around it* et *at/around the custom teak cockpit table*).

Cet article propose une classification du constituant de lieu dans le schéma capacitif et dans les gloses plus canoniques, du point de vue de la dichotomie entre complément et adjectif. Après avoir présenté le schéma plus en détail *via* l'étude d'une base de données, nous étudierons le processus de réélaboration permettant le passage d'un schéma intransitif prototypique à une structure capacitive. Nous définissons la réélaboration comme la nouvelle analyse d'un contenu premier d'un point de vue cognitif. Cet énoncé est retravaillé sous forme de substrat ; ce faisant, une nouvelle hiérarchie entre les différents éléments présents est créée, en gardant en mémoire l'énoncé initial (Cotte 1999).

Enfin, nous interrogerons le statut du constituant de lieu, en tant que complément ou ad-joint. Plus particulièrement, nous analyserons l'impact de la réélaboration sur l'étiquetage du constituant de lieu, élément central de la structure dans le capacitif. Nous notons en particulier une modification du degré d'actance du constituant. Ces remarques nous permettront de mettre en lumière le statut hybride de ce constituant locatif et la porosité de la frontière entre complément et adjoint.

## 1. Le schéma capacitif : propriétés, tendances et restrictions

### 1.1 Présentation des différents constituants du schéma

Le capacitif est constitué de trois constituants obligatoires :

- (i) un sujet inanimé ;
- (ii) un verbe ;
- (iii) un complément de mesure quantifié numériquement.

Prenons un exemple prototypique pour décrire ces différents éléments plus en détail :

**(8) Each tent comfortably sleeps four.**

Chaque tente permet à quatre personnes de dormir confortablement.

Tout d'abord, nous notons que le sujet dénote un inanimé et a un rôle locatif. Prototypiquement, ce constituant dénote un bâtiment (*the hotel, the theater, the stadium*), une pièce (*the room, the dining room*) ou un outil créé par l'homme comme un meuble (*the table, the bench, the bed*). Plus particulièrement, ce lieu est envisagé comme un contenant, c'est-à-dire un espace clos avec un intérieur, un extérieur et des frontières nettes (Lakoff & Johnson 1985 : 38). Si cette catégorisation en tant que contenant est claire pour les bâtiments ou les pièces, qui ont des murs permettant de délimiter un intérieur, elle l'est moins pour des objets comme les meubles. Ils doivent alors être envisagés comme des contenants métaphoriques sur lesquels nous, humains, projetons des limites, un intérieur et un extérieur. Par exemple, une table peut être conçue comme un contenant si l'on perçoit ses limites physiques comme une frontière ; l'intérieur est alors constitué de la table elle-même et de l'espace qu'elle offre pour s'asseoir. L'extérieur est l'environnement en dehors des limites matérielles du meuble.

Le verbe est employé avec un complément de mesure. Dans leur emploi habituel, certains verbes sont strictement intransitifs (*sleep, sit...*) quand d'autres acceptent une complémentation transitive et intransitive (*graze, eat...*). Afin de pouvoir être employé capacitivement, nous notons néanmoins que le verbe doit nécessairement avoir au moins un emploi intransitif. D'un point de vue sémantique, le verbe dit un procès de type besoin primaire (Maslow 1943), naturel et non problématique pour l'animé qui l'accomplit. Les deux verbes les plus utilisés dans la structure sont *sleep* et *seat*, verbes de repos prototypiques. Par ailleurs, le procès dénoté doit être en lien étroit avec le référent du sujet. Il doit en constituer une propriété définitoire. En (8), une tente est faite pour y dormir. Il n'est pas possible d'associer le sujet *each tent* à un autre verbe. Par exemple, même s'il y a de nombreux emplois attestés de *seat* capa-

citif, une phrase comme *\*Each tent seats four* est difficilement recevable car la tente n'est pas conçue par un ingénieur pour s'y asseoir. C'est un artefact permettant de dormir avant tout. Le procès doit donc relever du besoin naturel et être la fonction première, prototypique du lieu dénoté par le sujet. Il doit donc y avoir une congruence entre le référent du sujet et le procès dénoté par le verbe.

Enfin, le constituant de droite est un complément post-verbal de mesure permettant de quantifier numériquement la capacité du sujet. L'unité de mesure utilisée est un animé, généralement humain. Les personnes ne sont pas envisagées comme des individus définis mais comme un simple étalon de mesure appliqué au contenant. Ce complément possède une composante agentive. En effet, les animés dénotés par le complément de mesure sont susceptibles d'accomplir le procès. En (8), les propriétés de la tente permettent au procès *sleep* de s'accomplir et ce sont les quatre personnes dites par le constituant de droite qui peuvent le faire. Le rôle sémantique d'agent, habituellement dévolu au sujet, est ici rempli par les animés du complément de mesure.

## 1.2 Description statistique via une base de données

Afin de préciser les propriétés et contraintes associées au schéma, nous avons procédé à la compilation d'une base de données. Les occurrences sont tirées du Corpus of Contemporary American English (COCA) et répertoriées selon des paramètres sémantiques, syntaxiques et discursifs. Sur les 790 occurrences, c'est le verbe *seat* qui est le plus employé (458 énoncés), suivi de *sleep* (229), *serve* (76), *sit* (17), *fly* et *squeeze* (3 occurrences chacun). *Drink*, *live*, *entertain* et *shelter* apparaissent également mais uniquement au sein d'occurrences uniques.

Grâce aux paramètres retenus pour décrire les énoncés, nous avons réussi à dégager un profil type de la structure. Il apparaît que le constituant de lieu est au singulier dans près de 80% des occurrences. Sa référence peut être générique (c'est-à-dire que le syntagme dénote tous les membres de la classe) ou spécifique (un seul membre est concerné par la prédication capacitive). Par ailleurs, la détermination est majoritairement définie. Ceci est dû au statut de thème de discours du sujet. En effet, le capacitif prédique une propriété générale, catégorielle du référent du sujet, qui a souvent déjà été présenté dans le contexte à gauche. En tant que référent identifiable sans ambiguïté, il accepte une détermination définie. En cela, il constitue un thème (support) auquel l'énonciateur peut rapporter un prédicat (apport) (Halliday 1970 : 161).

En outre, le verbe est prototypiquement au présent. Seules 10% des occurrences contiennent un verbe conjugué au prétérit. L'aspect grammatical est toujours simple — il n'y a aucune occurrence au progressif dans notre base de données<sup>2</sup>. Nous lions cette tendance à l'aspect sémantique du verbe, qui relève du procès d'état (Vendler 1957). Il ne possède donc pas de composante durative et n'est pas décomposable en différentes phases. Ces différentes caractéristiques entrent en contradiction avec l'emploi du progressif (Corre 2009 : 36). Par

---

<sup>2</sup> Une recherche plus large sur internet nous permet néanmoins de trouver certaines occurrences au progressif, comme dans la phrase suivante : *One of the rooms is the master bedroom sleeping 3. The other room is sleeping 2*. Néanmoins, les résultats sont peu nombreux et la très grande majorité des occurrences demeure à l'aspect simple.

ailleurs, la polarité est généralement positive et la voix toujours active. En effet, cette structure est un réagencement pragmatique, comme nous le verrons plus tard. Lorsqu'il l'emploie, l'énonciateur souhaite placer le référent locatif en position sujet pour lui attribuer une capacité positive. Une glose au passif de type *\*Four people are slept comfortably by each tent* rétablirait l'animé humain comme sujet de la phrase, ce qui est contradictoire avec l'emploi du capacitif. La voix passive est donc impossible. Enfin, nous notons que le verbe lexical est employé sans auxiliaire de modalité dans 80% des cas. Lorsqu'il l'est, *can* et *will* sont les modes les plus susceptibles d'apparaître.

Enfin, le syntagme nominal de droite est instancié par un numéral seul dans deux tiers des occurrences. Selon Payne & Huddleston (2002 : 376), il y a une fusion entre le quantifieur et le nom avec une interprétation personnelle (animé humain) par défaut. Lorsque le complément de mesure ne comporte qu'un numéral, il faut donc comprendre que ce dernier implique *X people*. En (8), ce sont bien quatre personnes qui peuvent dormir confortablement dans la tente.

À l'issue de cette description plus détaillée, obtenue grâce à l'analyse statistique de la base de données, nous pouvons donner deux exemples très prototypiques :

**(9) The helm bench seats two.**

Deux personnes peuvent s'asseoir sur le banc du gouvernail.

**(10) The boat sleeps four.**

Quatre personnes peuvent dormir dans le bateau.

Au sein du schéma, nous allons nous intéresser au constituant initial qui dénote le lieu et plus particulièrement à sa catégorisation au sein de la distinction entre complément et adjectif. Pour ce faire, nous prenons pour point de départ la glose initiale, avant le processus de réélaboration qui a donné lieu au capacitif.

## **2. Le capacitif comme résultat d'une réélaboration**

Si nous reprenons les exemples (9) et (10), il est possible de rétablir une glose intransitive plus typique :

**(11) Two people can seat on the helm bench.**

Deux personnes peuvent s'asseoir sur le banc du gouvernail.

**(12) Four people can sleep on the boat.**

Quatre personnes peuvent dormir dans le bateau.

Les phrases (11) et (12) sont envisagées comme des étapes cognitives antérieures aux phrases (9) et (10), qui constituent une réélaboration. Nous définissons ce processus comme le reformatage formel d'un premier contenu, avec une modification de la hiérarchie entre les différents éléments présents. Le capacitif constitue une réélaboration car les éléments demeurent les mêmes dans les phrases (9) à (12) — des agents, un lieu et un procès —, mais la hiérarchie

est différente. Dans les gloses initiales, en (11) et (12), les agents sont mis en avant. Dans le capacitif, en (9) et (10), c'est le lieu.

Plus précisément, cette réélaboration relève d'une thématization donnant lieu à une condensation de l'énoncé. Un constituant *a priori* hors de la structure argumentale, le circonstant de lieu, est placé en position sujet dans le capacitif. Ceci entraîne une condensation à trois niveaux, comme nous allons le montrer grâce aux énoncés suivants :

(13) Two people can sit in the 380x canoe.  
Deux personnes peuvent s'asseoir dans le canoë 380x.

**(14) The 380x seats<sup>3</sup> two.**

Tout d'abord, nous remarquons que le nom *people* est omis dans l'occurrence capacitive. Seul le quantifieur *two* réfère aux animés humains. Il s'agit de l'emploi personnel décrit par Payne & Huddleston (2002 : 376). Puis nous notons que le modal *can*, présent en (13), n'est plus présent en (14). La capacité n'est donc plus codée par un marqueur dédié, mais par toute la structure. Plus particulièrement, nous postulons que le sens capacitif émerge de la relation entre le contenant et le volume quantifié. La capacité demeure donc implicite (c'est une relation sous-jacente entre les constituants nominaux qui la code), ce qui contribue à la concision de l'énoncé. Enfin, le syntagme prépositionnel *in the 380x canoe* devient un syntagme nominal sujet plus court, *the 380x canoe*. Ces différentes condensations conduisent à une structure multistrate qui exprime une modalité sans marqueur explicite. Elle est donc formellement concise mais néanmoins très complexe d'un point de vue cognitif. En cela, elle illustre la notion de « complexité concise » mentionnée par Kocourek (1991 : 79). Avec le capacitif, l'énonciateur condense la syntaxe sans que l'on puisse pour autant constater une perte sémantique quelconque par rapport à l'énoncé initial. Il y a alors une complexification de la structure, qui est moins développée formellement mais laisse nécessairement plus de place à l'implicite. La condensation implique donc une réduction formelle mais également une complexification des mécanismes à l'œuvre.

Le recours à l'implicite et à une structure concise s'explique notamment par l'exigence d'économie des contextes d'apparition favorisés par le capacitif. La structure est présente principalement dans des manuels d'utilisation et des articles de presse. Elle est privilégiée dans ces contextes pour deux raisons. D'une part, ces textes sont généralement limités à un certain nombre de mots. Il est donc utile pour l'auteur de l'article ou du manuel d'avoir recours à une structure qui ne requiert que peu de mots pour exprimer une idée complexe. D'autre part, en employant le capacitif, l'énonciateur obéit à une volonté pragmatique de mettre ce dont il parle en thème de discours. Il peut attribuer une propriété au contenant dont il est question, au lieu d'en faire une simple circonstance du procès.

À présent que nous avons étudié les phénomènes de condensation à l'œuvre dans la structure, tâchons de catégoriser le constituant de lieu dans l'énoncé capacitif et dans la glose plus

---

<sup>3</sup> Nous employons le verbe *sit* dans la glose prototypique et *seat* dans l'énoncé capacitif. En effet, selon nos statistiques, *seat* semble s'être spécialisé dans l'emploi capacitif quand *sit* a un emploi intransitif classique. Leur sens demeure néanmoins similaire.

prototypique. Nous verrons en quoi la réélaboration conduit à un changement de statut du constituant au sein de la distinction complément/adjoint.

### 3. Catégorisation du constituant de lieu

#### 3.1 Définitions — complément/adjoint et argument/circonstant

Nous interrogeons la classification du constituant de lieu au sein des dichotomies complément/adjoint et argument/circonstant. Nous allons proposer une définition pour ces différentes notions. La distinction entre complément et adjoint relève de la syntaxe. Selon Huddleston (2002 : 215), sont compléments les dépendants du verbe qui lui sont le plus liés syntaxiquement. Creissels (2006 : 21) reprend la métaphore du lien fort et qualifie les compléments de « dépendants fortement régis ». Pour cette raison, ils peuvent difficilement être supprimés sans nuire à la grammaticalité de la phrase (Leech & Svartvik 1994 : 259). La sélection de ses compléments par un verbe, et notamment le nombre de compléments nécessaires, se nomme la valence (Tesnière 1959 ; Creissels 2006 : 22). Les compléments s'opposent aux adjoints<sup>4</sup>, qui ont une relation plus distendue avec le verbe — Creissels (2006) les nomme « dépendants faiblement régis ». Ils sont prototypiquement facultatifs (Leech & Svartvik 1994) et peuvent être déplacés dans la phrase. Leur position syntaxique n'est pas aussi stricte que celle des compléments (Oriez 2009 : 101). Enfin, ils ne présentent pas des critères de sélection aussi importants que les compléments, intimement liés au verbe.

La distinction entre complément et adjoint a pour pendant sémantique la dichotomie entre argument (ou actant) et circonstant (Tesnière 1959 : 125). Un complément dénote un argument, c'est-à-dire une entité (de type être ou objet) qui participe d'une manière ou d'une autre à la situation dite par le verbe, selon Khalifa (2004 : 44-45). À l'inverse, les adjoints dénotent des constituants de type circonstants. Ils disent une circonstance de la situation (Oriez 2009 : 101) et non un participant essentiel à sa réalisation. Les circonstants sont catégorisés en fonction du type d'apport sémantique qu'ils dénotent (de lieu, de manière, de temps...)

#### 3.2 La classification du constituant de lieu dans le capacitif et sa glose prototypique

Illustrons ces différentes définitions grâce à un exemple capacitif :

**(15) This design can comfortably seat six people.**

Dans cette occurrence, nous notons la présence de deux compléments : le sujet *this design* et le complément de mesure *six people*. Notons que nous considérons le sujet comme un complément du verbe. Certains auteurs comme Creissels (2006) ne le classent pas comme tel du

---

<sup>4</sup> Ce terme, que nous retenons dans cet article, est principalement employé dans les grammaires anglophones. En grammaire traditionnelle francophone, les termes de « circonstant » et de « complément circonstanciel » peuvent être trouvés. Cependant, ils nous semblent ambigus à plusieurs égards. L'emploi du terme « circonstant » pour faire référence à une réalité syntaxique entre en contradiction avec l'emploi sémantique qu'en fait Tesnière (1959). Par ailleurs, l'utilisation du terme « complément circonstanciel » semble problématique puisque ces constituants ne sont pas des compléments syntaxiques du verbe. Le terme d'« adjoint » nous semble donc plus indiqué.



fait de sa place particulière dans la phrase, hors du prédicat. Cependant, à l'instar de Culioli (1999), qui parle de « complément de rang 0 », ou de Langacker (2008), nous ne pensons pas que ce positionnement justifie un traitement différent du sujet par rapport aux autres compléments, d'autant plus qu'il obéit à tous les critères définitoires donnés plus haut. Nous lui attribuons donc l'étiquette de complément, et plus particulièrement de complément externe (au prédicat) (Huddleston 2002 : 216). Les deux syntagmes nominaux compléments sont étroitement liés au verbe dans son emploi capacitif car ils dénotent *a priori* des arguments, c'est-à-dire des participants essentiels à la réalisation du procès. Pour que la structure soit recevable, il est nécessaire qu'elle présente un participant contenant et un participant dénotant le volume de ce contenant (en nombre de personnes). L'émergence de la modalité capacitive est alors possible : les propriétés physiques du contenant rendent le procès possible pour les animés humains. En (15), la table a un plateau d'une taille telle que six personnes peuvent l'accomplir. Les deux compléments, qui disent des entités nécessaires à la situation de contenance (un objet contenant et des animés contenus), sont alors essentiels à la réalisation de la modalité capacitive. Pour cette raison, ils sont obligatoires et fortement liés au verbe, qui dit à la fois le procès de s'asseoir, mais également la capacité. Les verbes capacitifs sont donc divalents car deux arguments sont nécessaires à la réalisation du procès.

Intéressons-nous à présent à l'adverbe de manière *comfortably*. Il s'agit d'un adjectif. En effet, ce constituant ne dénote pas un participant essentiel de la relation capacitive. Il dit une circonstance — c'est la manière dont le procès se déroule qu'il précise. Nous notons par ailleurs que sa position peut changer. Par exemple, son rejet en fin de phrase (*This design seats six people comfortably*) ne nuit pas à la grammaticalité de l'énoncé. La suppression de l'adverbe est également possible, ce qui confirme son caractère facultatif. Il constitue donc un dépendant faiblement régi, car il n'est pas nécessaire à la réalisation du procès capacitif et conserve une autonomie sémantique par rapport à *seat*, qui ne le sélectionne pas strictement.

En somme, les compléments syntaxiques dénotent des arguments sémantiques. Ils sont déterminés par le sens du verbe, qui requiert un certain nombre de participants au procès qu'il dénote. Pour cette raison, ils sont obligatoires, et leur position est généralement fixe (initiale pour le sujet, strictement post-verbale pour l'objet, etc.). À l'inverse, les adjectifs syntaxiques dénotent des circonstants, d'un point de vue sémantique. Ils ne sont pas strictement sélectionnés par le verbe et ne dénotent pas un participant obligatoire à la réalisation du procès mais une circonstance. En cela, ils sont facultatifs et leur position dans la phrase est plus libre que celle des compléments.

Ces définitions paraissent établir une distinction claire entre complément et adjectif d'une part et argument et circonstant d'autre part. Par ailleurs, elles permettent d'établir une correspondance entre complément et argument d'une part et adjectif et circonstant d'autre part. Néanmoins, une étude plus détaillée du constituant de lieu dans le schéma capacitif et dans les gloses antérieures à la réélaboration met en lumière le caractère poreux de cette dualité. C'est ce que nous allons voir à présent.

### 3.2 La catégorisation du constituant de lieu

Prenons un exemple et proposons une glose antérieure :

**(16) *The Stronghold sleeps four.***

La tente Stronghold peut accueillir quatre personnes.

(17) *Four people can sleep in the Stronghold.*

Quatre personnes peuvent dormir dans la tente Stronghold.

En (16), *The Stronghold* occupe la place de sujet. Ce syntagme peut alors être considéré comme un complément du fait de son caractère obligatoire — en anglais, la place de sujet est nécessairement instanciée, contrairement à d'autres langues comme l'espagnol ou l'italien, qui autorisent l'absence de sujet lexical explicite. Par ailleurs, sa position initiale est stricte. Enfin, comme nous l'avons souligné, le capacitif requiert un contenant d'un point de vue sémantique. À cet égard, il s'agit donc d'un argument, c'est-à-dire une entité nécessaire à la construction de la situation capacitive.

Il semble cependant très difficile de dire que *The Stronghold* est un participant au sens strict du terme. En effet, nous avons précisé qu'un argument doit participer au procès. Or la tente permet le déroulement du procès mais n'y prend pas strictement part. D'ailleurs, dans son emploi initial, le verbe *sleep* est bien monovalent et le procès dénoté ne nécessite qu'un agent, la personne qui dort, pour se réaliser. Il n'y a donc qu'un participant nécessaire à la situation. Ceci semble contradictoire avec la catégorisation de *The Stronghold* en tant que complément.

En outre, nous remarquons que ce constituant remplit parfaitement l'un des critères attribués aux adjoints : il dénote bien une circonstance. Ceci est d'autant plus visible lorsque nous nous intéressons à la glose (17). *In the Stronghold* semble bien relever du circonstant de lieu. Le procès *sleep* est effectué par les participants dits par *four people* et l'énonciateur ne fait qu'ajouter une précision sur le procès : il a lieu dans une tente. Par ailleurs, ce syntagme prépositionnel locatif n'est pas strictement sélectionné par le verbe *sleep*. Il est en effet envisageable qu'il s'applique à de nombreux autres procès — dans une tente, il est possible de manger, de jouer, de lire... Pour ces raisons, le constituant de lieu semble s'apparenter à un adjoint dans la glose initiale. Cependant, une difficulté émerge lorsque nous prenons en compte les critères formels de la position non stricte et du caractère facultatif du constituant :

(18)? *In the Stronghold four people can sleep.* (déplacement)

Dans la tente Stronghold, quatre personnes peuvent dormir.

(19)? *Four people can sleep.* (suppression)

Quatre personnes peuvent dormir.

Le constituant semble être difficile à déplacer au sein de la phrase. Par ailleurs, sa suppression entraîne un déficit informationnel étrange. Nous postulons que ceci est lié à la présence de *can*. En effet, culturellement, nous savons que les animés humains peuvent dormir et que cela fait partie de leurs besoins physiologiques. L'auxiliaire modal *can*, qui code l'aptitude, appelle donc une autre information qui ne peut être omise d'un point de vue pragmatique.

Enfin, une dernière propriété syntaxique du constituant de lieu dans la glose prototypique met en lumière son caractère ambigu vis-à-vis de la classification complément/adjoint : il est passivable.

- (20) The Stronghold can be slept in by 4 people.  
 La Stronghold peut être dormie dans par 4 personnes.  
 Quatre personnes peuvent dormir dans la tente Stronghold.

Or cette propriété est habituellement réservée à un complément d'objet ou à un oblique, syntagme nominal relié au verbe par une préposition (Huddleston 2002 : 1207). Ces deux fonctions sont remplies par des compléments, et non des adjoints. Ces derniers ne sont généralement pas passivables.

Dès lors, il demeure difficile d'établir le statut du constituant de lieu. Dans les énoncés capacitifs, il joue le rôle de sujet, complément par excellence du fait de son caractère obligatoire. Néanmoins, il dénote une circonstance du déroulement du procès et non un participant au sens strict. Par ailleurs, dans les gloses prototypiques, son statut de circonstant est remis en question par plusieurs tests : il peut difficilement être supprimé ou déplacé et il est passivable. L'étude de ce constituant permet de constater qu'il existe des cas intermédiaires. Ceci met en lumière la porosité de la limite entre complément (argument) et adjoint (circonstant).

CAPACITIF		GLOSE INITIALE	
Propriétés des compléments	Propriétés des adjoints	Propriétés des compléments	Propriétés des adjoints
Dénotent un participant ✗	Dénotent une circonstance ✓	Dénotent un participant ✗	Dénotent une circonstance ✓
Sélectionnés strictement par le verbe ✓	Lien syntaxique faible avec le verbe ✗	Sélectionnés strictement par le verbe ✗	Lien syntaxique faible avec le verbe ✓
Obligatoires ✓	Facultatifs ✗	Obligatoires ?	Facultatifs ?
Position stricte ✓	Position non-stricte ✗	Position stricte ?	Position non-stricte ?

**Figure 1: Tableau récapitulatif des propriétés du constituant de lieu dans le schéma capacitif et la glose initiale**

### 3.3 Le constituant de lieu comme participant facultatif

Une vision strictement duelle des dichotomies complément-argument/adjoint-circonstant paraît donc peu pertinente. Nous pourrions nous contenter d'affirmer que le lieu n'est pas strictement un participant obligatoire et, en cela, qu'il est un circonstant. Cependant, cette solution ne nous semble pas satisfaisante car elle ne rend pas compte du lien fort entre le lieu et le procès.

Pour permettre la classification de certains cas intermédiaires, Mel'čuk (2015 : 32) introduit la notion de participant facultatif (*optional participant*). Il illustre ce concept grâce aux exemples *eat in a plate* et *drink from a glass*, dans lesquels l'assiette et le verre sont des participants facultatifs. Tâchons de voir si une telle étiquette peut s'appliquer au constituant de lieu. Selon Mel'čuk (2015), les participants facultatifs ont les propriétés suivantes :

- (i) ils dénotent une entité qui prend part au procès (participant, ou, pour reprendre le terme employé plus haut, argument) ;
- (ii) si l'entité dénotée est remplacée par une autre, alors cette dernière a un rôle similaire — il y a une homogénéité sémantique ;
- (iii) les restrictions appliquées au participant facultatif sont avant tout syntaxiques et morphologiques, et non lexicales ;
- (iv) le participant appartient à une classe sémantique précise et son rôle sémantique ne peut être rempli que par des éléments de cette classe ;
- (v) la situation est un élément définitoire du participant.

Plus un constituant remplit de critères, plus il est susceptible d'être envisagé comme un participant facultatif. Voyons si le syntagme prépositionnel est un participant facultatif dans l'exemple suivant :

(21) Two people can sleep in the bed.  
Deux personnes peuvent dormir dans le lit.

De prime abord, le trait (i) n'est pas pertinent puisque le syntagme prépositionnel dénote un lieu et non une entité. Cependant, la possibilité de le thématiser au sein d'un énoncé capacitif pourrait indiquer un statut plus central que celui de simple circonstant de lieu. Par ailleurs, dans le capacitif, l'endroit où se déroule le procès n'est pas perçu comme un simple lieu, mais a une valeur ajoutée de contenant destiné à permettre la réalisation d'un procès en particulier. Il est créé par l'homme dans ce but, et peut donc constituer un instrument. Ceci peut remettre en question la catégorisation sémantique du constituant et avoir un impact sur sa classification en tant qu'argument ou circonstant. En effet, Mel'čuk (2015 : 32) présente une hiérarchie des circonstants, des plus prototypiques aux plus proches des participants obligatoires.

#### Circonstants

#### Arguments

Adverbes Temps Lieu Manière Cause But Moyen Instrument  
modaux

**Figure 2 : Hiérarchie des circonstants chez Mel'čuk (2015 : 32)**

Si nous étiquetons (*in*) *the bed* comme un lieu, il est du côté gauche du gradient, près des circonstants typiques. En revanche, si nous le percevons comme un instrument, il est à l'ex-

trémité droite du gradient, au plus proche d'un comportement d'argument. Notons que cette catégorisation suppose une acception large de la notion d'instrument, habituellement réservée à un objet de petite taille manipulable par l'homme. Par ailleurs, Quirk & al. (1985 : 559-560) expliquent que les instruments doivent être questionnés avec des interrogatives en *how* ou *what...with*. Or il semble impossible de répondre à la question *How did they sleep?* ou *What did they sleep with?* par *The bed*. Cependant, prototypiquement, un instrument est également une entité permettant d'effectuer un procès spécifique (un verre pour boire, un marteau pour clouer, etc.). Cette propriété est applicable au sujet des énoncés capacitifs, qui a un lien fort avec le procès dénoté par le verbe, comme nous l'avons souligné. La classification en tant qu'instrument semble donc possible à cet égard et cette conception du lieu en tant que tel est d'autant plus visible dans la version capacitive. Nous avançons donc que le syntagme (*in*) *the bed* ne dénote ni tout à fait un simple lieu, ni un instrument au sens strict. Certes, *the bed* code bien une localisation, mais également (et surtout) un endroit *dédié, créé pour* permettre le déroulement du procès, ce qui le rapprocherait d'un instrument (objet qui sert à accomplir un procès spécifique). Mel'čuk (2015) note que les circonstants dénotant des instruments rassemblent un grand nombre des propriétés des arguments. Cette perception du lieu en tant que tel pourrait donc expliquer le caractère ambigu de sa classification, entre le circonstant et l'argument.

Les autres critères donnés par Mel'čuk (2015 : 32) sont plus directement applicables. La propriété (ii), selon laquelle on peut remplacer le constituant par un autre en conservant le même rôle, fonctionne bien. Si nous remplaçons *the bed* par tout autre séquence permettant de dénoter un lieu contenant (*the tent, the cabin, the bus...*), leur rôle reste le même au sein de la phrase. On remarque par ailleurs qu'il n'y a aucune restriction lexicale (critère (iii)) — les syntagmes nominaux dénotent des entités lexicalement variées (meuble, bâtiment, moyen de transport). Cependant, la classe sémantique est spécifique, conformément au critère (iv) : il faut que l'entité dénotée par le syntagme nominal appartienne au domaine de ce que nous appelons « contenants ».

Enfin, nous avons déjà évoqué le cinquième paramètre, central dans la définition du capacitif. En effet, le procès doit être définitoire pour l'entité et faire partie de son programme sémantique. Selon le Collins Dictionary en ligne, le mot *bed* dénote « un meuble sur lequel on est allongé pour dormir » (*A bed is a piece of furniture that you lie on when you sleep*). En cela, le procès *sleep* est bien définitoire pour l'entité — ce meuble est conventionnellement associé à ce procès.

Au moins quatre des cinq critères proposés par Mel'čuk (2015) sont donc remplis. Ceci permet d'étiqueter le lieu dénoté par le constituant locatif comme participant facultatif. Nous remarquons que seul le premier paramètre demeure problématique. En effet, le lieu ne peut pas être considéré comme un participant à part entière. Néanmoins, le constituant a bien un caractère ambigu lorsque l'on s'interroge sur son rôle dans la situation. Ceci est rendu visible par le passage du schéma intransitif au schéma capacitif. En effet, il est alors thématiqué. Or le constituant en position sujet dénote prototypiquement un participant à part entière de la situation (dans le cas d'une action, par exemple, il s'agit d'un agent). Deux remarques peuvent être faites au sujet de cette thématisation. D'une part, le simple fait qu'il soit possible de thématiquer le lieu en position sujet est révélateur d'un statut plus central que celui de simple circonstant. Le réagencement *via* la thématisation concerne prototypiquement des participants essen-

tiels ; nous pensons par exemple à la passivation, qui thématise le patient. La possibilité de faire du lieu un sujet semble donc mettre en lumière le statut de participant du contenant, même à un faible degré. Sans cela, il ne serait pas possible de lui assigner le rôle de sujet. Par ailleurs, en thématisant, l'énonciateur *présente* le constituant de lieu comme participant à part entière. Au sein de la structure informationnelle, il est le thème de la phrase, c'est-à-dire un support prêt à accueillir un apport *via* un processus de prédication. À cet égard, il est l'élément central dont l'énonciateur veut parler. Cette thématisation permet également un transfert du possible. Dans une glose intransitive comme (21), le possible est présenté comme circonstanciel, c'est-à-dire que le procès peut être actualisé selon les circonstances présentes dans le monde (Huddleston 2002 : 184). Ce possible est donc extérieur. À l'inverse, dans la reformulation capacitive *The bed sleeps two*, le possible est perçu comme une compétence interne, émanant des propriétés du lit lui-même. Dès lors, le degré de participation du lieu dans la situation semble augmenté. Il n'est plus une simple circonstance périphérique, mais une entité nécessaire à l'émergence de la modalité du possible.

Nous envisageons que la promotion syntaxique liée à la thématisation (passage en position sujet d'un élément auparavant hors de la structure argumentale) implique également une promotion dans le degré d'actance du constituant de lieu. En octroyant au lieu la place syntaxique de sujet, typiquement réservée à un argument central, l'énonciateur modifie également son degré d'actance : il est présenté comme un participant à part entière de la situation. Même si son rôle dans la situation est similaire dans la glose intransitive et dans le capacitif, la manière dont il est envisagé varie. Dès lors, dans le capacitif, le constituant locatif est sujet — il a donc le statut syntaxique d'un complément —, mais ne perd néanmoins pas ses caractéristiques sémantiques, c'est-à-dire une circonstance relevant de la localisation (ou, comme nous l'avons vu, de l'instrument, dans une certaine mesure). Ceci permet d'expliquer le statut ambigu du constituant : il n'est a priori pas un participant à part entière mais est si conventionnellement associé au verbe qu'il ne constitue pas non plus un simple circonstant. C'est ce lien fort qui permet la thématisation du lieu et la modification du statut du constituant : il est participant facultatif dans la glose initiale et devient argument à part entière, dit par un complément du verbe, dans le schéma capacitif.

#### 4. Conclusion

En somme, le constituant de lieu dans le schéma capacitif et dans la glose prototypique constitue un cas intermédiaire entre l'argument et le circonstant. Il dénote bien une circonstance du déroulement du procès, mais sa classification en tant que circonstant semble erronée. En effet, nous notons la présence d'un lien fort entre le lieu et le procès dénoté par le verbe, y compris dans les gloses prototypiques. En cela, il est difficile de l'envisager comme un dépendant faiblement régi, pour reprendre les termes de Creissels (2006). Il s'agit bien là d'une circonstance et non d'une entité participante, mais elle est très étroitement liée à la situation. Pour cette raison, il semble pertinent d'avoir recours à la notion de participant facultatif, introduite par Mel'čuk (2015). Ceci permet de décrire les cas intermédiaires comme celui qui est présenté ici de manière plus fine.

Par ailleurs, la mise en lumière d'une telle ambiguïté permet aussi de souligner le bien-fondé d'une distinction entre fonction syntaxique et rôle sémantique. En effet, si le constituant

de lieu est sémantiquement circonstant, il n'en demeure pas moins un adjectif non prototypique dans la glose intransitive (difficile à déplacer ou à supprimer, passivable), et, après réélaboration, un complément syntaxique du verbe, obligatoire et fortement régi, dans le schéma capacitif. L'analyse d'un tel constituant permet donc de souligner la porosité des catégories de complément et d'adjectif d'une part et d'argument et de circonstant d'autre part, en mettant en lumière l'existence d'un cas intermédiaire.

## Bibliographie

COMRIE, Bernard, 1989, *Language universals and linguistic typology*, Chicago, University of Chicago Press.

CORRE, Éric, 2009, *De l'aspect sémantique à la structure de l'événement. Les verbes anglais et russes*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

COTTE, Pierre, 1999, « Réélaboration et structure : l'héritage dans la langue et en linguistique », *ASp*, 7-27.

CREISSELS, Denis, 2006, *Syntaxe générale, une introduction typologique. Tome 1 : catégories et constructions*, Paris, Hermès.

CULIOLI, Antoine, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation: Formalisation et opérations de repérage*, Paris, Ophrys.

HALLIDAY, Michael, 1970, « Language Structure and Language Function », *New Horizons in Linguistics*, 140-165.

HUDDLESTON, Rodney, 2002, « The clause: complements », in HUDDLESTON, Rodney & PULLUM, Geoffrey (ed.), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 213-322.

KHALIFA, Jean-Charles, 2004, *Syntaxe de l'Anglais : Théories et pratique de l'énoncé complexe*, Paris, Ophrys.

KOCOUREK, Rostislav, 1991, *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden, Brandstetter.

LAKOFF, George & JOHNSON, Mark, 1985, *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit.

LANGACKER, Ronald, 2008, *Cognitive Grammar: A Basic Introduction*, Oxford, Oxford University Press.

LEECH, Geoffrey & SVARTVIK, Jan, 1994, *A Communicative Grammar of English*, Harlow, Longman.

MASLOW, Abraham, 1943, « A theory of human motivation », *Psychological Review*, vol. 50, 370-396.

MEL'ČUK, Igor, 2015, *Semantics: From Meaning to Text. Vol. 3*, Amsterdam, John Benjamins.

ORIEZ, Sandrine, 2009, *Syntaxe de la phrase anglaise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.



PAYNE, John & HUDDLESTON, Rodney, 2002, « Nouns and noun phrases », in HUDDLESTON, Rodney & PULLUM, Geoffrey (éd.), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 323-524.

QUIRK, Randolph, GREENBAUM, Sidney, LEECH, Geoffrey & SVARTVIK, Jan, 1985, *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Harlow, Longman.

TESNIÈRE, Lucien, 1959, *Éléments de Syntaxe Structurale*, Paris, Klincksieck.

VENDLER, Zeno, 1957, « Verbs and Times », *The Philosophical Review*, vol. 2, 143-160.